



Château de Fontainebleau

LETTRE DE CONSULTATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE

Procédure allégée comprise entre 40 000 et 60 000 euros HT

En application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique

Pouvoir adjudicateur :

Etablissement Public du Château de Fontainebleau (EPCF)
2 place du Général de Gaulle
77300 FONTAINEBLEAU

Imputation budgétaire :

DPC_COL/DPC_RECH_PUB

Identification du candidat

Nom commercial / dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

SIRET

Objet LC44_2026

La présente demande a pour objet la conception, la rédaction, le suivi éditorial, l'impression et la diffusion du livre édité dans le cadre de l'exposition temporaire *Fontainebleau et l'eau* prévue du 9 octobre 2027 au 24 janvier 2028 au château de Fontainebleau.

Descriptif technique des prestations

L'établissement public du château de Fontainebleau organise chaque année une exposition temporaire d'œuvres d'art dans sa salle d'expositions. En 2027, alors que le musée national du château de Fontainebleau célèbrera les 100 ans de sa création, l'exposition sera consacrée à l'eau, élément majeur du patrimoine bellifontain mais aussi sujet essentiel de notre monde contemporain.

Né au cœur de la forêt qui forme toujours son écrin aujourd'hui, le château de Fontainebleau n'existerait pas sans l'eau. Seule résidence royale occupée sans interruption du XII^e siècle à la fin du XIX^e siècle, elle est aussi la seule dotée d'un mythe de création évoquant son origine. Cette exposition d'art, d'histoire et de techniques explorera la présence

de l'eau, sa rareté ou son approvisionnement du Moyen-Âge à nos jours, tout comme sa beauté et son faste.

Fontaine Belle Eau est fondée dans une vallée humide de la grande forêt de chasse des rois Capétiens. La légende est mise en vers et en images sous le règne de François I^{er}. Cette histoire aujourd'hui confidentielle, a pourtant inspiré les plus grands artistes visitant Fontainebleau, jusqu'à Picasso au début du XX^e siècle installé à proximité immédiate du château.

Pourquoi la cour s'est-elle établie sur ce site désert dans le courant du Moyen-Âge ? Quelle perception en avaient les artistes qui créent le mythe de Fontainebleau ? Comment a-t-on réussi à dompter un terrain marécageux ? Entre réchauffement et inondations, la nature reprend-elle ses droits aujourd'hui ? L'exposition traite d'art, d'histoire et de techniques couvrant neuf siècles d'histoire au château de Fontainebleau. Elle rejoint les enjeux environnementaux contemporains.

L'exposition sera l'occasion de découvrir différemment le domaine, le parcours de visite palatial, les jardins et le parc sous l'angle de l'hydraulique et des espèces aquatiques (faune et flore).

Le livre qui accompagnera l'exposition sera dirigé par les deux commissaires de l'exposition, également auteurs et comptera quinze auteurs.

Le prestataire retenu devra concevoir, mettre en page, assurer la coordination éditoriale et l'impression de cet ouvrage lié à l'exposition.

Le livre sera composé de :

- Ours, préface, remerciements, sommaire, index, bibliographie, crédits ;
- Cinq chapitres contenant au total 24 essais thématiques ;
- 5 encadrés.

Les illustrations seront des :

- Photographies des œuvres et documents présentées dans l'exposition avec légendes et crédits ;
- Photographies de comparaison avec légendes et crédits ;
- Un plan du domaine du château de Fontainebleau

Les illustrations ponctueront les essais ou seront réparties dans des portfolios composés de trois doubles pages chacun entre chaque chapitre

Le prestataire prendra en compte les caractéristiques du domaine et du château et s'inspirera de l'élément qu'est l'eau afin que le catalogue soit en harmonie avec l'exposition. Les propositions devront intégrer à la fois une dimension moderne et évoquer l'aspect magique et onirique du sujet. Le prestataire travaillera en lien avec les commissaires de l'exposition et s'engage à leur proposer plusieurs maquettes, si nécessaire, jusqu'à ce que l'établissement public du château de Fontainebleau valide l'option retenue.

La couverture pourrait reprendre le visuel de l'affiche de l'exposition ou tout du moins s'en inspirer afin de conserver l'identité visuelle de l'exposition. Elle sera commune à l'affiche, au dossier de presse et à tous les visuels de promotion de l'exposition.

Les prestations attendues peuvent se décomposer comme suit :

- Conception éditoriale de l'ouvrage à partir des textes et éléments iconographiques remis selon un calendrier défini en accord avec l'établissement ;
- Proposition de chemin de fer puis de maquettes ;
- Relecture grammaticale, syntaxique et orthographique des textes et fourniture de jeux d'épreuves comprenant trois relectures :
 - o Une préparation de copie ;
 - o Une deuxième relecture sur épreuves mises en pages
 - o Une troisième relecture de pointage des corrections demandées sur la mise en pages pour s'assurer de leur bonne intégration, jusqu'au BâT ;
- Recherche iconographique et commande des images auprès des institutions. Le prestataire facturera dans un second temps au château de Fontainebleau le montant total des droits des illustrations dont il aura assuré l'avance financière et la gestion administrative ;
- Conception, suivi et gestion des contrats de droit d'auteur ;
- Diffusion et commercialisation ;
- Offre en cas de pilon et de réédition.

1. Conception et édition de l'ouvrage

1.1 Calendrier prévisionnel :

La publication de l'ouvrage est pressentie pour le 8 octobre 2027.

Dans cette perspective, le calendrier du projet serait le suivant :

1^{er} octobre 2027 : sortie publique, mise en librairie

Septembre 2027 : impression, façonnage

BAT 30 juillet 2027

Mise en page définitive, photogravure et relecture sur épreuves : mi-juin 2027

Chemin de fer, collecte iconographique : début 2027

Préparation de copie : fin février 2027

Remise des textes par les auteurs : fin novembre 2026

1.2 Conception éditoriale

Le plan du catalogue avec les noms des auteurs et le nombre de signes approximatifs dévolu à chaque partie est joint en annexe au présent document.

Nombre de signes approximatif : env. 400 000 à 450 000 signes

Nombre d'illustrations : env. 250 illustrations dont 6 portfolios en pleines pages (de plus ou moins 6 pages chacun)

Format : fermé à la française, 22 x 28 cm « album » ou 24 x 28 cm ou 24 x 30 cm

Broché avec rabats ou relié

Papier Impression quadri R°/V° sur couché mat 150 g

Couverture Impression quadri pelliculage mat R° sur couché demi-mat

Emballage : exemplaires filmés à l'unité. Mise sous cartons

Prix de vente : 42,00 €

Le calendrier définitif sera arrêté d'un commun accord, en début d'exécution du présent marché. Selon les évolutions du projet de conception et d'édition de l'ouvrage, le calendrier pourra être amendé d'un commun accord.

1.3 Réalisation éditoriale

1.3.1. Textes de l'ouvrage

Les textes de l'ouvrage sont remis au titulaire, par l'EPCF, selon le calendrier définitif.

Le titulaire établit les contrats de cession des droits d'auteurs, dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle. Il en assure également le suivi et la gestion.

Le coût de la cession des droits d'auteur ainsi que la gestion administrative des contrats de cession des droits d'auteurs sont inclus dans le prix global et forfaitaire du présent marché.

1.3.2 Images de l'ouvrage

Le titulaire réalise une recherche iconographique et commande des images auprès des institutions françaises ou étrangères, notamment auprès de l'Etablissement public du Grand Palais-Rmn (Réunion des musées nationaux). Il en acquiert les droits d'exploitation, auprès desdites institutions, en toutes langues et en tous pays, à l'exception des documents et images d'archives dont les droits de reproduction seront apportés par l'EPCF. Le coût relatif à l'acquisition des droits d'exploitation est inclus dans le prix global et forfaitaire du titulaire.

Le titulaire garantit l'EPCF contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque et garantit à ce titre avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la reproduction de l'iconographie, et notamment celles des photographes, des artistes ou de leurs ayants-droits pour l'ensemble des œuvres reproduites et le droit à l'image de toute personne photographiée. En cas de contestation, le titulaire prendra à sa charge les conséquences judiciaires ou amiables qui pourraient en résulter et indemniserà l'EPCF du dommage qui pourrait en découler.

1.3.3. Autorisation d'utilisation du logo de l'Etablissement public du château de Fontainebleau

L'EPCF autorise le titulaire à reproduire le logo de l'EPCF sur l'ouvrage objet du présent marché et sur l'ensemble des supports nécessaires à la diffusion et à la commercialisation de l'ouvrage.

Le logo de l'EPCF figure sur la première de couverture, la quatrième de couverture et sur le dos de l'ouvrage.

L'EPCF fournit au titulaire le logo ainsi que tout document nécessaire à sa reproduction sur l'ouvrage et sur tout support nécessaire à sa diffusion et à sa commercialisation.

L'EPCF garantit qu'il est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs au logo du château et, à ce titre, garantit l'éditeur contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques.

1.3.4. Les chemins de fer et maquette

Le titulaire présente à l'EPCF des propositions de chemins de fer, puis de maquettes, selon le calendrier définitif.

Elles seront transmises à l'EPCF, de manière dématérialisée (format PDF). L'adresse électronique à laquelle ces propositions devront être transmises sera précisée au titulaire en début d'exécution des prestations.

1.3.5. Mise en page des textes, relecture et correction sur épreuves

Le titulaire assure la mise en page des textes, une relecture grammaticale, syntaxique et orthographique des textes ainsi que leur correction. A ce titre, le titulaire remet à l'EPCF les jeux d'épreuves.

Les jeux d'épreuves seront transmis à l'EPCF de manière dématérialisée (format PDF). L'adresse électronique à laquelle ces jeux d'épreuves devront être transmis sera précisée au titulaire en début d'exécution des prestations.

2. Impression et livraison :

Le prestataire assure le suivi de la conception et le suivi de la fabrication (photogravure, impression, reliure, façonnage), l'emballage et la livraison des ouvrages au château de Fontainebleau et dans les points de vente.

L'offre soumise sera proposée pour un tirage ferme de 2 000 exemplaires dont le prestataire assure la commercialisation auprès des librairies. Le prestataire peut par ailleurs proposer une offre financière avec un tirage légèrement différent s'il le souhaite.

Le prestataire :

- sera force de proposition concernant le papier et la finition la plus appropriée pour l'ouvrage ;
- veillera à la qualité du rendu visuel de chacune des illustrations, textes ;
- fournira une épreuve de la couverture ;
- fournira un BAT pour les textes, un BAT pour la photogravure et les scans des reproductions, et un BAT sur ozalid avant impression.

Les ouvrages préachetés par l'établissement public du château de Fontainebleau seront à livrer, emballés à l'unité sous film rétractable et mis en carton à l'adresse suivante :

Etablissement public du château de Fontainebleau

Place du général de Gaulle

77300 Fontainebleau

En plus des exemplaires destinés à être vendus ou offerts par l'établissement public du château de Fontainebleau, le prestataire s'engage à assurer une diffusion commerciale hors musées.

3. Mention sur l'ouvrage

Les mentions devant figurer sur l'ouvrage seront précisées par l'EPCF et le titulaire, d'un commun accord.

4. Dépôt légal

Le titulaire est chargé du dépôt légal de l'ouvrage. Sur simple demande écrite, le titulaire communique une copie attestant du dépôt à l'EPCF. La communication de la copie est effectuée de manière dématérialisée, dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la demande de l'EPCF, par le titulaire.

5. Diffusion

Le titulaire assure la diffusion et la distribution commerciales hors musées de l'ouvrage, auprès des librairies et autres détaillants.

La diffusion et la distribution à titre gracieux, sur site (château de Fontainebleau) sont assurées par l'EPCF.

La diffusion et la distribution à titre onéreux, sur site (château de Fontainebleau) sont assurées par la boutique Grand Palais-RMN.

6. Prix de l'ouvrage

Le prix public TTC de l'ouvrage est fixé par l'EPCF, à 42 euros.

Les candidats au présent marché proposent, dans leur offre financière, un tarif préférentiel HT applicable au préachat de l'ouvrage par l'EPCF.

7. Préachat et livraison d'exemplaires

Le titulaire livrera à l'EPCF 300 exemplaires en langue française, en pré-achat.

Les ouvrages seront à livrer, emballés à l'unité sous film rétractable et mis en carton à l'adresse suivante :

Etablissement public du château de Fontainebleau

Place du général de Gaulle

77300 Fontainebleau

8. Réimpression de l'ouvrage

Dans le cadre du présent marché, le titulaire pourra être autorisé, par l'EPCF, à procéder à une réimpression de l'ouvrage afin d'éviter une rupture de stock.

À compter de la réception de la demande écrite formulée (lettre recommandée avec accusé de réception) par le titulaire, l'EPCF disposera d'un délai de sept (7) jours pour autoriser ou refuser la réimpression de l'ouvrage. Au terme de ce délai, l'absence de réponse de l'EPCF vaudra acceptation de la demande du titulaire.

Le titulaire pourra également procéder à une réimpression de l'ouvrage, sur demande écrite formulée par l'EPCF.

9. Réédition de l'ouvrage

D'un commun accord, l'EPCF et le titulaire pourront envisager la réédition de l'ouvrage. Les caractéristiques, les mises à jour éventuelles, le calendrier d'édition etc. feront l'objet d'un avenant au présent marché.

10. Mise au pilon

Si le titulaire dispose, à quelque époque que ce soit, d'un stock d'ouvrages plus important que cela n'est nécessaire pour assurer les demandes courantes pour la vente, il pourra procéder à la destruction ou à la vente en surplus, au prix qu'il pourra obtenir. Le titulaire conserve, néanmoins, un stock suffisant pour répondre aux demandes de vente.

Le titulaire pourra procéder à la destruction ou à la vente au surplus, après autorisation préalable écrite expresse de l'EPCF.

En outre, le titulaire pourra faire pilonner, sans droits, les exemplaires défraîchis et inutilisables pour la vente, provenant des retours des librairies et autres détaillants.

Lorsqu'il est notifié de la destruction ou de la vente au surplus, l'EPCF se réserve la possibilité d'acheter en partie ou en totalité le stock d'ouvrages concerné dans l'état où il se trouve, à un prix déterminé dans l'offre financière détaillée du titulaire. Ce prix sera exprimé en pourcentage du prix public hors taxe de l'ouvrage. L'EPCF notifiera son offre de rachat par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de trente-et-un (31) jours à

compter de la notification de mise au pilon. En l'absence d'offre de rachat notifiée dans ce délai, le titulaire disposera du stock d'ouvrages comme il l'entendra.

En cas de mise au pilon, le titulaire notifiera à l'EPCF un certificat qui en justifiera, dans un délai de trente-et-un (31) jours à compter de la destruction ou revente en surplus effective du stock.

Lieu et durée du contrat – délai d'exécution

Fontainebleau et lieu de domiciliation de l'éditeur retenu.

Le marché n'est pas reconductible. Il est conclu pour une durée qui court de la notification au terme de la durée d'exploitation de l'ouvrage.

Le délai d'exécution maximal des prestations est .

- ☐ la date de notification de la lettre de consultation ;
- ☐ la date de notification du bon de commande ;
- ☐ la date de notification de l'ordre de service ;
- ☒ autres (préciser) : défini dans le calendrier définitif

Variantes

Les variantes sont autorisées : ~~oui~~ non

Contact et remise des offres

Les éventuelles demandes de renseignements complémentaires, et les offres devront être déposées impérativement sur la plate-forme de dématérialisation de l'établissement : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une copie de sauvegarde pourra être envoyée à l'adresse suivante :

service.juridique@chateaufontainebleau.fr

Contenu de l'offre

L'ensemble des documents doivent être rédigés en langue française et les prix exprimés en euros

Les candidats transmettent dans le cadre de leur offre :

- la présente lettre de consultation datée et signée valant acceptation des conditions particulières d'achat de l'EPCF jointes,
- l'offre de prix détaillée et son annexe décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
- la note méthodologique précisant :
 - la méthodologie retenue pour ce projet et les outils utilisés pour sa mise en œuvre et son suivi ;
 - un planning de travail cohérent permettant une livraison au plus tard le 8 octobre 2027 ;
 - la présentation de l'équipe dédiée à ce projet, le chef de projet et interlocuteur principal, les installations techniques et les logiciels utilisés pour répondre au cahier des charges ;
 - une liste de références d'ouvrages similaires déjà réalisés par le prestataire.
- Démarche environnementale de l'entreprise précisant : la politique de limitation d'émission de gaz à effet de serre (notamment mesures de limitation des déplacements, type de transport, démarche numérique responsable, etc.), éco responsabilité des supports d'impression, éco labellisation des encres et gestion et traitement des déchets (tri, valorisation, traitement des déchets selon la toxicité le cas échéant).

Date limite de réponse : 1^{er} septembre 2026 à 12h00

Critères d'attribution du marché

- Prix : 50 points
- valeur technique : 40 points
 - Qualité de la méthodologie, 15 points
 - Qualité des moyens mis en œuvre, de l'équipe projet : 15 points
 - et adéquation des éditions similaires au projet : 10 points
- valeur environnementale : 10 points

L'EPCF se réserve la possibilité de négocier ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Méthode de notation de la valeur technique et de la démarche environnementale :

Pourcentage applicable	Nombre de points par rapport au sous-critère	Qualité de la proposition
0	(Pourcentage applicable x nbr de points fixés pour le sous-critère correspondant) / 100	Absence d'information ou informations sans rapport avec la demande
20		Informations très insuffisantes, trop générales et/ou inadaptées ne permettant pas de juger de la qualité de la proposition
40		Informations moyennement satisfaisantes dans la globalité mais qui ne répondent pas de manière spécifique et détaillée aux attentes.
60		Informations satisfaisantes permettant de juger de la qualité de la proposition et qui correspond aux attentes
80		Informations très satisfaisantes permettant de juger de la qualité de la proposition et qui correspond aux attentes
100		Informations très satisfaisantes permettant de juger de la qualité de la proposition qui correspond aux attentes et apporte des précisions complémentaires constituant une plus-value significative

Méthode de notation du critère prix :

Le critère Prix de l'offre sera noté sur 50 points au regard du montant global figurant à la DPGF. L'offre proposant le prix le plus bas se verra attribuer le maximum de 50 points sauf si ce prix est anormalement bas. Toute offre qui présentera un prix double ou supérieur au double de l'offre la moins-disante obtiendra 0 (zéro) point, les notes ne peuvent pas être négatives. La formule pour l'attribution des points aux candidats est la suivante :

$$\text{Note } n = 50 \times (2 - (\text{Prix } n) / (\text{Prix } md))$$

Dans laquelle :

Note n = note du prix proposé par le candidat n

Prix n = prix proposé par le candidat n

Prix md = prix proposé par le candidat le moins disant ;

Conditions et délai de paiement

Par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture sur Chorus-Pro ou du service fait.

Le service est considéré fait dès lors que l'ensemble des prestations a été exécuté ou réceptionné.

Prix de l'offre

Les prestations sont exécutées pour le montant global et forfaitaire détaillé en annexe :

Montant HT :€

Taux de TVA applicable :%

Montant TTC :€

Les prestations seront exécutées aux conditions financières ci-dessus éventuellement détaillées dans une annexe contractuelle.

Les prestations sont payées :

☐ mensuellement

☐ trimestriellement

☐ semestriellement

☐ annuellement

☒ à la fin des prestations

☐ pour chaque bon de commande, à compter de la date de réception de la facture correspondante au bon de commande et après constatation du service fait.

☐ autres conditions :

Le prix est ferme, non révisable et non actualisable.

Pièces exigées du titulaire

Avant tout commencement d'exécution et dans un délai maximum de 7 jours à compter de la décision d'attribution du marché, le titulaire devra produire :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois (article D 8222-5-1° du code du travail) ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus ;

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Registre National des Entreprises (RNE) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- ☐ Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ;
- ☐ Un extrait d'immatriculation au Registre national des entreprises en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat ;
- ☐ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RNE en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- ☐ L'accusé de réception électronique mentionné à l'article R. 123-6 du code de commerce, émanant du greffier du tribunal de commerce compétent ou de la chambre des métiers et de l'artisanat compétente ;
- Un RIB ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, précisant la nature et le montant des

garanties souscrites ;

- Une liste mentionnant les informations visées par l'article D. 8254-2 du Code du travail si l'entreprise emploie des travailleurs de nationalité étrangère (date d'embauche du travailleur, nationalité, type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail) ou une déclaration attestant que l'entreprise n'emploie pas de salariés de nationalité étrangère.

Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature (<i>porter la mention manuscrite lu et approuvé</i>)

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente, le cas échéant, il joint les pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société.

La signature de la présente lettre de consultation vaut acceptation de nos conditions particulières d'achat jointes et des conditions du CCAG applicable qui se substituent à toutes autres conditions générales de vente du titulaire.

Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

☐ **Nom de l'établissement bancaire :**

☐ **Compte ouvert au nom de :**

☐ **Numéro de compte et clé RIB :**

☐ **IBAN :**

☐ **BIC :**

Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur

Offre retenue :

☐

offre de base ;

La présente offre est acceptée pour valoir marché.

Les pièces exigées à la remise de l'offre sont contractuelles.

L'acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur vaut décision de l'attribution du marché.

La commande ainsi que la copie de la présente lettre de consultation signée du pouvoir adjudicateur seront notifiées au candidat retenu.

À Fontainebleau, le
Anne Mény Horn
Administratrice générale

CONDITIONS PARTICULIERES D'ACHAT DE L'EPCF

1- Champ d'application

Les conditions particulières de l'EPCF sont applicables aux achats de fournitures, de services et de travaux.

Elles se substituent aux conditions générales ou particulières de vente figurant dans les documents du fournisseur.

Elles sont complétées par les Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables à raison de la nature des prestations à savoir :

- CCAG Fournitures courantes et Services
- CCAG Travaux
- CCAG Prestations Intellectuelles
- CCAG Maîtrise d'œuvre
- CCAG TIC
- CCAG Marchés industriels.

Tous sont consultables sur le site www.legifrance.gouv.fr

2- Dispositions d'ordre public

Le fournisseur et le cas échéant ses éventuels sous-traitants, sont soumis dans l'exécution du présent marché aux obligations résultant des lois et règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et des conditions de travail.

Le fournisseur doit être en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales pendant toute la durée d'exécution du marché.

A cet effet, il produira tous les 6 mois les documents mentionnés à l'article D.8222-5 du code du travail.

3- Sous-traitance

Le fournisseur peut sous-traiter une partie de ses prestations dans les conditions définies à l'article L 2193-1 à L2193-14 et R 2193-1 à R 2193-22 du code de la commande publique.

Le sous-traitant doit obligatoirement avoir été accepté et ses conditions de paiement agréées par l'EPCF sous peine de résiliation du marché.

4- Pièces constitutives

Sont constitutives du marché et rendues contractuelles la lettre de consultation, les bons de commande et devis éventuels, l'ensemble des pièces exigées du candidat au titre de la remise de l'offre, les clauses du CCAG applicable en raison de la nature des prestations ainsi que les présentes conditions particulières d'achat.

Toute clause portée dans toute documentation propre au titulaire et contraire aux dispositions des pièces constitutives est réputée non écrite.

5- Confidentialité

Le fournisseur est tenu, ainsi que l'ensemble de son

personnel et de ses éventuels sous-traitants, au secret professionnel et à l'obligation de confidentialité pour ce qui concerne l'intégralité des faits, informations, études, données, illustrations dont il a ou aura eu connaissance au cours de l'exécution du marché.

A ce titre, il est tenu au respect de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles et à la mise en œuvre d'un niveau de protection adéquat de nature à en garantir l'intégrité et la sécurité.

6- Assurances

Dans un délai de 15 jours à compter de la notification et avant tout commencement d'exécution, le fournisseur et ses éventuels sous-traitants doit justifier qu'il est couvert par une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle, précisant la nature et le montant des garanties souscrites, à l'égard de l'EPCF et des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations.

7- Démarrage des prestations

La commande est notifiée au fournisseur par mail. Les parties reconnaissent la valeur juridique des envois par courriel et fax.

La réception de la commande et de la copie de la lettre de consultation valant marché vaut ordre d'exécution des prestations dans les délais figurant sur les pièces constitutives.

8- Stockage, livraison et admission

Le stockage des fournitures et services est assuré par le seul fournisseur.

La livraison est effectuée franco de port et d'emballage aux seuls frais et risques du fournisseur selon les modalités prévues dans l'offre du candidat ou dans les devis détaillés en annexes.

L'admission des prestations de fournitures ou services est prononcée à l'issue des opérations de vérifications menées conformément aux dispositions du CCAG applicable.

S'agissant des travaux, l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation, la réception et la garantie des ouvrages se fait dans les conditions prévues au CCAG Travaux.

9- Propriété intellectuelle des résultats

Pour les prestations d'étude, réflexion, conception, conseil ou expertise, la production de rapports, préconisations, diagnostics ou tout autre document de résultat, qu'il soit physique, numérique ou dématérialisé, donne lieu à la cession pleine et entière

CONDITIONS PARTICULIERES D'ACHAT DE L'EPCF

de l'intégralité des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle qui y sont attachés au commanditaire. Cette cession vaut pour tous types de support de reproduction et diffusion, pour le monde entier. L'utilisation des résultats par le prestataire devra faire l'objet d'une autorisation expresse préalable sur demande écrite du prestataire.

10- Pénalités de retard

Par dérogation aux CCAG, le non-respect des délais entraîne sans mise en demeure préalable l'application de pénalités d'un montant forfaitaire de 50 € TTC par jour calendaire de retard.

11- Prix, facturation et modalités de paiement

Les prix sont fermes et non révisables pour les seuls marchés d'une durée inférieure ou égale à un (1) an. La facture devra comporter outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et la raison sociale du créancier,
- le numéro de commande,
- l'objet du marché,
- le détail des prestations réalisées
- le montant des prestations admises, établi conformément aux dispositions du marché HT,
- Rabais, remises, ristournes acquis et chiffrables lors du marché et directement
- liés au marché,
- le montant total TTC des prestations livrées et exécutées,
- la date de facturation.

Les factures sont dématérialisées et déposées sur la plateforme Chorus pro.

Le paiement des acomptes éventuels s'effectue dans les conditions définies dans la lettre de consultation.

12- Délai global de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture sous réserve du service fait et du respect des mentions exigées à l'article 11 des présentes conditions particulières d'achat.

13- Intérêts moratoires

Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Les intérêts moratoires courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse.

Le taux des intérêts moratoires sera égal au taux

d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

14-Résiliation

L'EPCF peut à tout moment procéder à la résiliation de plein droit, pour un motif d'intérêt général, ou en cas d'inexécution, de défaillance ou de non-respect d'une ou plusieurs clauses d'une pièce constitutive. La résiliation intervient dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la notification de la décision de résilier.

15-Litiges

Tout litige doit faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Dans le cas où aucun accord ne serait trouvé, le Tribunal compétent est :

Tribunal administratif de Melun
43, rue du Général de Gaulle
Case postale n° 8630
77008 Melun Cedex
Téléphone : 01 60 56 66 30

Un désaccord ne saurait en aucun cas constituer un obstacle à la réalisation des prestations par le titulaire.